

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente), Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Elisabeth HUARD, M. Gérard TRUCY, M. Jean-Claude PIERRON, M. André BENSARKOUN, Mme Catherine SILVESTRE

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA, Mme Marilyne HANOT, Mme Véronique PAGE, M. Pierre SPANO, Mme Sylvie THUSTRUP

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme BILLOT) ; Mme HANOT Marilyne (Pouvoir à M. TRUCY Gérard), Mme Véronique PAGE (Pouvoir à M. PIERRON), Mme DEVESA Brigitte (Pouvoir à Mme DI CARO)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DVSA – ANIMATION – BUDGET PRINCIPAL- CONVENTION AVEC LE
FONDS DE DOTATION ASSAMI 2023/2024**

Le fonds de dotation ASSAMI a pour objet, par le biais du mécénat, de favoriser, de soutenir et de développer des activités d'intérêt général à caractère philanthropique, culturel, éducatif, social et concoure à la mise en valeur du patrimoine artistique.

A ce titre ASSAMI et la résidence du Sans Souci s'associent pour mettre en œuvre un parcours intergénérationnel de sensibilisation et d'accessibilité à la culture dans le cadre de la saison 2023-2024, pour des séniors accompagnés par le centre.

Il est envisagé de conduire cette opération pour l'année 2024, en tenant compte des contraintes Sanitaires.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Les propositions de Mme DI CARO entendues :
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

DECIDE

➤ **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer la nouvelle convention avec le fonds de dotation ASSAMI

Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 23/10/23
et de la publication le 23/10/23